

DOSSIER DE PRESSE

Accompagnement à Domicile Administratif - ADA

Pourquoi ce dispositif ?

Avec l'avancée en âge, les démarches peuvent apparaître compliquées, notamment du fait de problèmes de mobilité, déficits sensoriels, incompréhension des nouveaux modes d'accès à l'information, difficultés dans la gestion des papiers, souvent source d'anxiété...

Si en Ille et Vilaine, les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) constituent la porte d'entrée pour informer et accompagner les personnes âgées, pour autant les équipes des CLIC ne se déplacent pas au domicile des retraités. De même que les personnels des CCAS qui reçoivent les personnes en mairie mais qui ne se déplacent à domicile qu'en cas d'urgence. Il y a donc un réel besoin d'accompagnement à domicile pour des personnes âgées ne bénéficiant pas de dispositifs spécifiques (comme l'APA, Allocation Personnalisée Autonomie...) mais ayant besoin d'un soutien dans la gestion administrative.

Qu'est-ce que l'ADA ?

Le CLIC de la Roche aux Féés et le CLIC Des Portes de Bretagne développent depuis 18 mois un dispositif d'Accompagnement à Domicile Administratif-ADA sur leur territoire. Ce dispositif expérimental a pour finalité de permettre une réappropriation de l'environnement administratif par l'accompagnement d'une Conseillère en économie sociale et familiale, Magali Lemarié, référente du dispositif ADA sur le territoire. Magali propose 5 rencontres à domicile maximum pour retrouver la capacité à gérer son suivi administratif (classement, rédaction de courriers, appels aux organismes, méthode de suivi des dossiers).

Pour qui ?

Ce dispositif s'adresse exclusivement aux personnes de 60 ans et plus fragilisées, vivant à domicile sur le territoire du Pays de Vitré-Porte de Bretagne.

Comment ?

L'orientation vers ce dispositif se fait uniquement par prescription de professionnels du champ sanitaire, médico-social et social, d'élus... à l'aide d'une fiche d'inscription. Ensuite, Magali prend contact avec le prescripteur pour évaluer la situation puis appelle la personne pour fixer un rendez-vous à son domicile afin de définir avec elle ses besoins. Avec les personnes (et non à la place de !), elle peut classer les papiers, trier, jeter... Elle peut aussi les aider dans des démarches très variées telles qu'une demande d'Allocation Personnalisée au Logement, d'adhésion à



une mutuelle, d'une résiliation à un abonnement de journaux... Elle peut aussi accompagner les personnes lors de rendez-vous administratifs pour les aider à mieux comprendre leurs démarches.

A l'issue de l'accompagnement, que se passe-t-il ?

Soit la personne a retrouvé une autonomie dans ses démarches, soit elle a besoin d'avoir un relais qui peut être l'entourage familial ou professionnel : dans ce cas, Magali identifie le relais en question et fait le lien. Si la personne n'est pas en mesure de retrouver cette autonomie, une mesure de protection peut être envisagée.

Quel financement ?

Ce dispositif est financé grâce au soutien la conférence des financeurs d'Ille-et-Vilaine pour la prévention de la perte d'autonomie. De ce fait, il est entièrement gratuit pour les personnes accompagnées.

Comment contacter ?

Demander à un professionnel qui vous accompagne (auxiliaire de vie, secrétaire de mairie, infirmier...) de contacter Magali par téléphone au 06.79.41.93.23 et/ou par mail ada.paysdevitre@gmail.com.

Le Territoire : Pays de Vitré-Porte de Bretagne

